

SUPPRESSION DES BARRIERES ARCHITECTURALES

DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

PROCEDURE

Voici les étapes clé pour demander une aide financière visant à éliminer les barrières architecturales :

1. Vérifiez votre éligibilité :

- Assurez-vous que votre bâtiment a été construit avant le 1er janvier 1993.
- Les travaux doivent supprimer des barrières architecturales et améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- Les modifications doivent respecter la norme SIA 500 pour des constructions sans obstacles.

2. Consultez les experts :

- Contactez le centre de conseil en construction sans obstacle de Procap pour obtenir des conseils et organiser une visite sur place.

procap Valais romand

Avenue de Tourbillon 9

1950 Sion7

027 323 26 20

valais.romand@procap.ch .

procap Oberwallis

Englisch-Gruss-Strasse 6 - Postfach 365

3900 Brig-Glis

027 527 11 00

oberwallis@procap.ch

3. Préparez vos documents :

- Rédigez une lettre de motivation expliquant l'importance des travaux pour l'accessibilité.
- Compilez un dossier de plans ou un dossier photographique selon l'ampleur du projet.
- Obtenez des devis détaillés pour chaque intervention prévue et incluez un récapitulatif.

4. Soumettez votre demande :

- Envoyez votre demande avant le début des travaux : Adresse de soumission :

Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH)

Av. de la Gare 23

1950 Sion

027 606 48 00

stephanie.morand@admin.vs.ch

eloise.crettenand@admin.vs.ch

5. Faites reconnaître les travaux :

- Après les travaux, contactez Procap pour une vérification de conformité sur place.
- Fournissez toutes les factures et justificatifs de paiement.

6. Taux d'aide financière :

- Pour les constructions privées, l'aide peut couvrir jusqu'à 50% des coûts éligibles.
- Pour les communes, le taux de base de l'aide est de 30% des coûts éligibles.